

Dossier technique

Sélective régionale 2 et Chpt Régional Fédéral TR

Date : 18 et 19 mars 2023

Lieu : FAMECK



COMITÉ
RÉGIONAL
GRAND EST

Note technique

Sélective régionale 2 et Chpt Régional Fédéral TR

...

Comité Régional Gym Grand Est

**Forclusion des forfaits et accréditations juges-
entraîneurs-chefs de délégation :**

08/03/2023

Contact technique : Pôle compétition / competition@ffgymgrandest.fr

Engagements des gymnastes :

Tarifs

GRAND EST	individuels	Formation de deux à quatre gymnastes (synchro - duo - trio - quatuor)	Equipes Ensembles Groupes de cinq gymnastes et plus
ELITE	37 €	36 €	36 €
PERFORMANCE	22 €	26 €	36 €
FEDERAL	16 €	20 €	32 €

INTERDÉPARTEMENTAL	individuels	Formation de deux à quatre gymnastes (synchro - duo - trio - quatuor)	Equipes Ensembles Groupes de cinq gymnastes et plus
ELITE	23 €	22 €	22 €
PERFORMANCE	16 €	19 €	27 €
FEDERAL	12 €	15 €	24 €
hors finalité régionale et grande région – rencontres Access	6 €	(Avec fourniture bracelet)	du carnet et du

GYMNASTES ET GROUPES HORS CONCOURS : MEME TARIF

Accréditations

Les demandes d'accréditations dirigeant, juges clubs et entraîneurs se font via EngaGym. **A faire avant le 08/03/2023**

A l'accueil des clubs, chaque responsable de club se verra remettre les accréditations suivantes :

- 1 accréditation dirigeant (s'il en a fait la demande sur EngaGym)
- 1 accréditation par gymnaste engagé
- 1 accréditation par juge engagé via le formulaire
- 1 accréditation par entraîneur (s'il en a fait la demande via EngaGym)

Le nombre d'accréditations entraîneur pour chaque club est défini par le nombre de gymnastes (par discipline) :

- 1 entraîneur pour 1 ou 2 gymnastes
- 2 entraîneurs pour 3 à 8 gymnastes
- 3 entraîneurs pour 9 à 14 gymnastes
- 4 entraîneurs pour 15 gymnastes et +

Règlement

Règlement des engagements 10 jours avant la compétition soit après la date de forclusion des forfaits réglementaires : **du 09/03/2023 au 16/03/2023 minuit**

Règlement par virement bancaire :

Nous vous invitons à privilégier ce mode de paiement.

Lorsque vous effectuez le virement, bien indiquer le n° d'affiliation du club, la référence indiquée sur le bordereau d'engagement généré par @FFGYM LICENCE ET le lieu de la compétition. Ex 44057.XXX/1563/Reims).

Règlement par e-paiement :

Il est possible de régler directement les droits d'engagements de vos compétitions directement sur Engagym.

**Pour tout forfait signalé
à partir du 09/03/2023 les droits d'engagements seront dus et une amende sera
donnée en l'absence de présentation d'un certificat médical justifiant
l'impossibilité de concourir (à transmettre au maximum 2 jours après la
compétition à l'adresse competition@ffgymgrandest.fr**

Forfait

Date de déclaration des forfaits du **du 06/01/2023 au 08/03/2023 minuit**

Le forfait est à déclarer via l'application EngaGym.

*Un certificat médical ou un justificatif (employeur, établissement scolaire) avec au dos le nom et la catégorie du gymnaste concerné, doit être transmis via Engagym avant la fin de la compétition,
ou dans les 48h maxi après la compétition à l'adresse : competition@ffgymgrandest.fr*

Tous les forfaits doivent être déclarés sur ENGAGYM— Les demandes de repêchage pour le niveau supérieur doivent également être demandées sur ENGAGYM c'est le gestionnaire du niveau demandé qui acceptera ou non (justificatif obligatoire à fournir). Aucune demande par mail ou téléphone ne sera acceptée.

Vérification des licences

ATTENTION : Les licences des athlètes et entraîneurs seront vérifiées en chambre d'appel.

L'entraîneur devra les avoir avec lui. Elles devront comporter les photos des gymnastes présents.

Possibilité de présenter le PDF téléchargé sur EngaGym, ou bien les attestations licences, ou bien sur l'application PhotoGym.

Droit à l'image

Les gymnastes sont susceptibles d'être photographiés ou filmés lors de la compétition. S'ils ne le souhaitent pas, merci de bien vouloir compléter le formulaire ci-dessous au plus tard 10 jours avant la compétition : <https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdWv2P2DJvrdSriDjk9odlz5czd-dAYSkWRPVEIHqqzoUJUjQ/viewform>

Changement de composition d'équipe

Changements possibles du 09/01/2023 au 08/03/2023 via ENGAGYM

Les demandes de modification de composition d'équipe se font par les clubs depuis ENGAGYM avec le symbole suivant ⇄ à côté de celui des forfaits.

Cela génère une notification au gestionnaire de l'évènement qui valide ou refuse selon que la demande respecte les règles de changement ou non. Le gestionnaire a accès à l'historique de chaque gymnaste (catégories individuelles et équipes dans lesquelles il est engagé et son score).

Le club reçoit un message de confirmation.

Suivi des résultats en direct : « Direct Gym »

Les résultats provisoires des gymnastes seront systématiquement consultables à l'adresse live.ffgym.fr au fil de la compétition. Cette diffusion en cours de compétition doit permettre aux entraîneurs de vérifier la note D de leur(s) gymnastes(s). Les résultats définitifs seront ceux communiqués au micro lors de la cérémonie protocolaire.

Utilisation du téléphone portable

Tolérance accordée aux entraîneurs présents sur le plateau, afin de consulter les notes à l'issue des passages. Attention : cet usage ne sera possible qu'en périphérie de salle (ou en zone d'attente) !

Informations diverses sur la compétition

- ✓ Directeur de compétition : Gaël MEYER
- ✓ Délégué fédéral :
- ✓ Responsable informatique :
- ✓ Responsable du jury : Marie MOYEN

RAPPEL REGLEMENTATION

Autorités décisionnelles

AUTORITÉS DÉCISIONNELLES

En amont de chaque compétition, l'entité organisatrice (comité départemental, comité régional, regroupement, fédération) désigne le gestionnaire de la compétition, le responsable du jury, le directeur de la compétition et le délégué fédéral.

Ils assurent les fonctions et responsabilités indiquées dans le tableau suivant :

GESTIONNAIRE DE COMPÉTITION	DIRECTEUR DE LA COMPÉTITION	RESPONSABLE DU JURY	DÉLÉGUÉ FÉDÉRAL
» Prépare la compétition » Prend et notifie les décisions règlementaires correspondantes après avis du représentant technique de la discipline	» Gère le déroulement de la compétition	» Responsable du jugement et du jury lors de la compétition	» Représente l'entité organisatrice
» Qualifie les gymnastes/équipes » Gère les réclamations afférentes » Etablit l'organigramme » Gère les forfaits et les pénalités consécutives » Vérifie en amont les obligations règlementaires (liste gymnastes, statut GFL, certificat médical...) » Gère les ajustements règlementaires (dérogations, repêchages, modifications de compétition d'équipe ou d'ensemble...)	» A autorité sur le contrôle des licences et prend les décisions règlementaires » Décide de la participation des retardataires » Réalise et/ou valide les ajustements (horaires, forfaits, compositions d'équipes) » S'assure de l'affichage des palmarès et de la transmission des résultats sur le serveur fédéral » Contrôle le respect de la réglementation par les gymnastes et les entraîneurs (tenue, discipline...)	» Valide les modifications de la note D sur réclamation » Donne les pénalités aux gymnastes et aux entraîneurs prévues par le code de pointage et le règlement technique qui ne sont pas du ressort des juges à l'agrès (tenue, musique, ordre de passage, discipline...) » Valide le palmarès pour l'annonce des résultats ainsi que les rectifications dans les 60 minutes » Gère le jury et contrôle le respect de la réglementation par les juges (tenue, discipline...)	» Prend les décisions règlementaires pendant la compétition après avis du responsable du jury, du directeur de la compétition et du représentant technique de la discipline ou son représentant » Notifie aux clubs les décisions qui n'ont pas d'incidence sur le calcul de la note (par exemple : amendes, exclusion du plateau, application des règles GFL, composition d'équipe...)

» Dans les pages traitant de la réglementation à l'adresse des gymnastes, des entraîneurs et des juges, L'autorité décisionnelle compétente est mentionnée par l'utilisation des pictogrammes suivants :



Gestionnaire de Compétition



Directeur de la Compétition



Responsable des Juges



Délégué Fédéral

Règlementation à l'adresse des gymnastes (rappel règlements techniques FFG)

Se référer à la brochure technique de la discipline concernée.

Règlementation à l'adresse des entraîneurs (rappel règlements techniques FFG)

Se référer à la brochure technique de la discipline concernée.

Règlementation à l'adresse des juges (rappel règlements techniques FFG)

RÈGLEMENTATION À L'ADRESSE DES JUGES

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym TR-TU.

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration	» amende de 300 euros et exclusion du juge 
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence avec la photo) et de son carnet de juge	» absence de licence ou de carnet de juge ou licence sans photo	» amende 50 euros » si impossibilité de prouver sa qualification n'est pas autorisé à juger 
		» fausse présentation	» exclusion du juge et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition 
NIVEAU	» être du niveau requis en fonction de la compétition / catégorie » être recyclé	» niveau incorrect » juge non recyclé	» n'est pas autorisé à juger et est considéré comme absent
 *	» officier lors de la compétition	» absence du juge du club	» amende de 305 euros sinon l'équipe / le synchro / l'individuel ne concourt pas (sauf événement exceptionnel) 
		» absence du juge convoqué	» indemnité non attribuée et exclusion du jury pour toutes les finales nationales pendant 1 an dès l'infraction commise
	» présence à la réunion des juges	» absence injustifiée ou retard injustifié	» ne juge pas
	» ne pas utiliser d'appareils électroniques (smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition	» non-respect	» 1 ^{ère} remarque : avertissement » 2 ^{ème} remarque : exclusion du jury
TENUE POUR LES JUGES	» réglementation code de pointage	» tenue vestimentaire non réglementaire	» n'est pas autorisé à juger et est considéré comme absent
PUBLICITÉ	» voir page 64 de la brochure	» non conforme	» après avertissement, publicité cachée

* Le responsable des juges est l'autorité décisionnelle compétente pour tout ce qui relève du jury et du jugement. Le délégué fédéral intervient en complément pour l'application de certaines sanctions, en particulier les amendes.

Récapitulatif des formalités techniques à accomplir

Formalité	Où	Date limite
Engagement entraîneurs dirigeants et juges club	ENGAGYM	08/03/2023
Date limite pour modification des compositions d'équipe	ENGAGYM	08/03/2023
Date limite réponse formulaire droit à l'image	https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdWv2P2DJvrdSriDjk9odlz5czd-dAYSkWRPVEIHqqzoUJUjQ/viewform	08/03/2023
Paie ment des engagements	Service comptabilité Strasbourg	A partir de la date de forclusion et jusqu'au jeudi avant la compétition